



Mutations intra : phase de vérification des vœux et barèmes



Entre le 7 et le 23 mai à minuit, tous les personnes ayant demandé à muter à l'INTRA doivent vérifier les critères retenus par le Rectorat sur SIAM, après examen des souhaits et des justificatifs fournis.

C'est une procédure importante, dans la mesure que c'est sur la base de ces points retenus que votre affectation sera calculée. **En cas d'erreur, vous devez demander immédiatement la correction** et éventuellement fournir les documents manquants **avant le 22 mai minuit**. Les contestations doivent être faites sur la plate-forme [colibri](#).

Mutations tardives : Elles doivent être soumises avant le 22 mai 2024 à dpemvt@ac-toulouse.fr avec les justificatifs nécessaires. Les demandes d'annulation peuvent être envoyées jusqu'au 21 mai 2023, selon la discipline des participants.

Les autres dates à retenir pour le mouvement intra

- Du 7 au 23 mai minuit : Affichage des barèmes
- Du 24 mai au 11 juin : préparation des travaux, lancement algorithmique.
- Le 12 juin : publication des résultats sur postes fixes et des changements administratifs pour les TZR ayant fait la demande, avec communication de leur établissement de rattachement (RAD).
- À partir du 12 juin, les personnels ont 2 mois pour contester leur affectation. Nous vous conseillons de le faire au plus vite et de contacter nos élu.e.s paritaires.
- 4 et 5 juillet : première session d'examen des recours
- 27 août : deuxième session d'examen des recours



Dans tous les cas, contactez
nos élu.e.s paritaires !!



eluscgteductoul@gmail.com



Emilie : 06 84 23 14 58 - Fred : 06 31 25 31 32

Youssef : 06 03 80 16 70 - Basile : 06 64 50 47 36